



terrain d'arts  
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025-17

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 MAI 2025 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
DATE DE CONVOCATION Le 30 septembre 2025	BIR Cécile - titulaire			X
	FETIVEAU Yannick - suppléant			
	COUÉ Julien	X		
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE <input type="text" value="16"/> PRÉSENTS <input type="text" value="12"/> REPRÉSENTÉS <input type="text" value="1"/> VOTANTS <input type="text" value="13"/>	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire		X	
	OUAERT Nicolas - suppléant			
	JANSEN Louise - titulaire	X		
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MAGRE Vincent	X		
	MARTINEAU David - titulaire	X		
	BESSIERE Ugo - suppléant	X		
	PARAGOT Agnès - titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie - titulaire	X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique - titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny - titulaire	X		
ALEMANY Jérôme - suppléant	X			
SEASSAU Aymeric - titulaire				X
BOURDON Émilie - suppléante				X
THEBAULT Alexandre - titulaire				X
LEROY Isabelle - suppléante				X

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Page 1 sur 2  
Application agréée E-legalite.com



*terrain d'arts  
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-17

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 MAI 2025 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2025, transmis en annexe.

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2025

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ne fait pas l'objet d'un vote, étant donné qu'il comporte le descriptif des débats de chaque séance.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 08/10/2025  
La Présidente de l'EPCC Mixt  
Dominique Poirout

